



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2019-2020

JS/PG

P.V. PETI 14

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 01 avril 2020

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 11 mars 2020
2. Avis quant à la recevabilité des 28 nouvelles demandes de pétition publique et des 2 nouvelles pétitions ordinaires suivantes :

Demande de pétition ordinaire 1508 - Pétition interdisant les animaux de compagnie dans les complexes d'appartements mais uniquement dans les maisons individuelles (chalets, maisons individuelles, etc.)

Demande de pétition publique 1509 - Solidarité avec les hommes, femmes et enfants grecs. Frontière grecque.

Demande de pétition publique 1510 - Stop tabac

Demande de pétition publique 1511 - Faire du jour international de la femme un jour férié

Demande de pétition publique 1512 - Rupture des relations diplomatiques, commerciales et consulaires avec la Turquie. Aggression de la Turquie contre l'UE.

Demande de pétition publique 1513 - Demande au Gouvernement pour la démission du Ministre des Affaires Etrangères

Demande de pétition publique 1514 - Coronavirus - quarantaine dès maintenant

Demande de pétition publique 1515 - Les résidents du Grand-Duché du Luxembourg demandent des mesures incisives et immédiates pour contraster la diffusion du Covid-19

Demande de pétition publique 1516 - Grad sou wéi de Schouldokter soll e Psycholog all zwee Joer an d'Schoule kommen

Demande de pétition publique 1517 - ++ de Cours de luxembourgeois à Esch-sur-Alzette

Demande de pétition publique 1518 - Cesser les devoirs à domicile au sein de l'école fondamentale (1ère à la 6ème classe)

Demande de pétition publique 1519 - Schluss mat der Diskriminatioun - fir eng gerecht Behandlung vu Mënsche mat enger sproochlecher Benodeelegung

Demande de pétition publique 1520 - Répartition égale des cotisations aux régimes de pension des couples unis par le mariage ou par le partenariat (PACS)

Demande de pétition publique 1521 - Arrêt des entreprises de construction/bâtiment

Demande de pétition publique 1522 - Fermer toutes entreprises (bâtiments, chantiers, usines, etc.)

Demande de pétition publique 1523 - Allocutions COVID-19 sous-titrées en français

Demande de pétition publique 1524 - Soutenir les intérimaires

Demande de pétition publique 1525 - Création d'un fonds de solidarité pour les commerces fermés durant l'état de crise sanitaire du Covid-19 financé par les commerces ouverts

Demande de pétition publique 1526 - Une solution pour les personnes qui sont obligées de rester à la maison travaillant en structure d'accueil et n'ayant pas d'enfant propre pour que ça ne soit pas pris de leur congé annuel

Demande de pétition publique 1527 - Suspension du paiement des prêts immobiliers et des prêts personnels suite à l'urgence du Coronavirus

Demande de pétition publique 1528 - Campagne massive et continue de dépistage du Coronavirus SARS-CoV-2 (Covid-19)

Demande de pétition publique 1529 - Création d'une carte d'identification officielle pour les personnes travaillant activement dans le soin de personnes vulnérables et malades

Demande de pétition publique 1530 - Bénéficier d'une demi-journée de congé afin d'effectuer un don de sang/plasma

Demande de pétition publique 1531 - École virtuelle pendant le confinement Covid-19

Demande de pétition publique 1533 - 29-02-20 Naissance de la journée du droit international des vérités - Pour les mois à venir au travail : comment préserver et protéger son emploi ? Malgré les absurdes licenciements.

Demande de pétition publique 1534 - Aide à la population

Demande de pétition publique 1535 - Une prime unique pour tout le personnel des hôpitaux, cliniques, maisons médicales et maisons de soins pour leur engagement exceptionnel dans cette période de crise contre le COVID-19

Demande de pétition publique 1536 - Aide financière aux PME et indépendants du Grand-Duché de Luxembourg pendant la Corona crise (Covid 19)

Demande de pétition publique 1537 - COVID-19 - Administration immédiate de chloroquine et de hydroxychloroquine comme remède spontané au Virus

Demande de pétition ordinaire 1538 - Zréckbezuelen Gesondheetskees

3. Suivi des pétitions en cours d'instruction

4. Divers

*

La réunion a eu lieu par visioconférence.

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, M. Marco Schank

Mme Fabiola Cavallini, M. Yann Flammang, de l'Administration parlementaire

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gast Gibéryen

M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 11 mars 2020

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé.

2. Avis quant à la recevabilité des 28 nouvelles demandes de pétition publiques et des 2 nouvelles pétitions ordinaires suivantes :

Demande de pétition ordinaire 1508 - Pétition interdisant les animaux de compagnie dans les complexes d'appartements mais uniquement dans les maisons individuelles (chalets, maisons individuelles, etc.)

Demande de pétition publique 1509 - Solidarité avec les hommes, femmes et enfants grecs. Frontière grecque.

Demande de pétition publique 1510 - Stop tabac

Demande de pétition publique 1511 - Faire du jour international de la femme un jour férié

Demande de pétition publique 1512 - Rupture des relations diplomatiques, commerciales et consulaires avec la Turquie. Agression de la Turquie contre l'UE.

Demande de pétition publique 1513 - Demande au Gouvernement pour la démission du Ministre des Affaires Etrangères

Demande de pétition publique 1514 - Coronavirus - quarantaine dès maintenant

Demande de pétition publique 1515 - Les résidents du Grand-Duché du Luxembourg demandent des mesures incisives et immédiates pour contraster la diffusion du Covid-19

Demande de pétition publique 1516 - Grad sou wéi de Schouldokter soll e Psycholog all zwee Joer an d'Schoule kommen

Demande de pétition publique 1517 - ++ de Cours de luxembourgeois à Esch-sur-Alzette

Demande de pétition publique 1518 - Cesser les devoirs à domicile au sein de l'école fondamentale (1ère à la 6ème classe)

Demande de pétition publique 1519 - Schluss mat der Diskriminatioun - fir eng gerecht Behandlung vu Mënsche mat enger sproochlecher Benodeelegung

Demande de pétition publique 1520 - Répartition égale des cotisations aux régimes de pension des couples unis par le mariage ou par le partenariat (PACS)

Demande de pétition publique 1521 - Arrêt des entreprises de construction/bâtiment

Demande de pétition publique 1522 - Fermer toutes entreprises (bâtiments, chantiers, usines, etc.)

Demande de pétition publique 1523 - Allocutions COVID-19 sous-titrées en français

Demande de pétition publique 1524 - Soutenir les intérimaires

Demande de pétition publique 1525 - Création d'un fonds de solidarité pour les commerces fermés durant l'état de crise sanitaire du Covid-19 financé par les commerces ouverts

Demande de pétition publique 1526 - Une solution pour les personnes qui sont obligées de rester à la maison travaillant en structure d'accueil et n'ayant pas d'enfant propre pour que ça ne soit pas pris de leur congé annuel

Demande de pétition publique 1527 - Suspension du paiement des prêts immobiliers et des prêts personnels suite à l'urgence du Coronavirus

Demande de pétition publique 1528 - Campagne massive et continue de dépistage du Coronavirus SARS-CoV-2 (Covid-19)

Demande de pétition publique 1529 - Création d'une carte d'identification officielle pour les personnes travaillant activement dans le soin de personnes vulnérables et malades

Demande de pétition publique 1530 - Bénéficier d'une demi-journée de congé afin d'effectuer un don de sang/plasma

Demande de pétition publique 1531 - École virtuelle pendant le confinement Covid-19

Demande de pétition publique 1533 - 29-02-20 Naissance de la journée du droit international des vérités - Pour les mois à venir au travail : comment préserver et protéger son emploi ? Malgré les absurdes licenciements.

Demande de pétition publique 1534 - Aide à la population

Demande de pétition publique 1535 - Une prime unique pour tout le personnel des hôpitaux, cliniques, maisons médicales et maisons de soins pour leur engagement exceptionnel dans cette période de crise contre le COVID-19

Demande de pétition publique 1536 - Aide financière aux PME et indépendants du Grand-Duché de Luxembourg pendant la Corona crise (Covid 19)

Demande de pétition publique 1537 - COVID-19 - Administration immédiate de chloroquine et de hydroxychloroquine comme remède spontané au Virus

Demande de pétition ordinaire 1538 - Zréckbezuelen Gesondheetskees

Remarque : L'auteur de la demande de pétition publique **1519** - *Schluss mat der Diskriminatioun - fir eng gerecht Behandlung vu Mënsche mat enger sproochlecher Benodeelegung* a demandé en date du 31 mars 2020 que sa demande soit retirée de l'ordre du jour de la présente réunion, estimant que ces jours marqués par la crise sanitaire du Covid-19 ne seraient pas un moment approprié pour lancer une pétition à caractère ironique.

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a émis un avis positif quant aux demandes de pétition publique suivantes :

Demande de pétition publique 1510 - Stop tabac

Dépôt: le 06.03.2020 à 14:04

Pétitionnaire: Irene López

Demande de pétition publique 1511 - Faire du jour international de la femme un jour férié

Dépôt: le 08.03.2020 à 13:23

Pétitionnaire: Catia De Almeida

Demande de pétition publique 1516 - Grad sou wéi de Schouldokter soll e Psycholog all zwee Joer an d'Schoule kommen

Dépôt: le 11.03.2020 à 16:54

Pétitionnaire: Sarah Thoss

Demande de pétition publique 1520 - Répartition égale des cotisations aux régimes de pension des couples unis par le mariage ou par le partenariat (PACS)

Dépôt: le 16.03.2020 à 21:08

Pétitionnaire: Marc Faber

Demande de pétition publique 1522 - Fermer toutes entreprises (bâtiments, chantiers, usines, etc.)

Dépôt: le 17.03.2020 à 14:43

Pétitionnaire: Monica Queiros de Almeida

Remarque : L'auteure de la pétition publique 1522 a retiré sa demande en date du 1^{er} avril 2020.

Demande de pétition publique 1523 - Allocutions COVID-19 sous-titrées en français

Dépôt: le 18.03.2020 à 18:40

Pétitionnaire: Xavier Moine

*Demande de pétition publique **1525** - Création d'un fonds de solidarité pour les commerces fermés durant l'état de crise sanitaire du Covid-19 financé par les commerces ouverts*

Dépôt: le 19.03.2020 à 11:35

Pétitionnaire: Lionel Ferrand

*Demande de pétition publique **1527** - Suspension du paiement des prêts immobiliers et des prêts personnels suite à l'urgence du Coronavirus*

Dépôt: le 19.03.2020 à 19:58

Pétitionnaire: Martinetto Massimo

*Demande de pétition publique **1528** - Campagne massive et continue de dépistage du Coronavirus SARS-CoV-2 (Covid-19)*

Dépôt: le 19.03.2020 à 20:49

Pétitionnaire: Ivan Stupar

*Demande de pétition publique **1529** - Création d'une carte d'identification officielle pour les personnes travaillant activement dans le soin de personnes vulnérables et malades*

Dépôt: le 20.03.2020 à 12:38

Pétitionnaire: Marc Wolff et Anni Schroeder

*Demande de pétition publique **1530** - Bénéficier d'une demi-journée de congé afin d'effectuer un don de sang/plasma*

Dépôt: le 21.03.2020 à 15:23

Pétitionnaire: Alain Cossalter

*Demande de pétition publique **1531** - École virtuelle pendant le confinement Covid-19*

Dépôt: le 21.03.2020 à 23:54

Pétitionnaire: Tobias von Neubronner

*Demande de pétition publique **1535** - Une prime unique pour tout le personnel des hôpitaux, cliniques, maisons médicales et maisons de soins pour leur engagement exceptionnel dans cette période de crise contre le COVID-19*

Dépôt: le 23.03.2020 à 22:27

Pétitionnaire: José Castro

*Demande de pétition publique **1536** - Aide financière aux PME et indépendants du Grand-Duché de Luxembourg pendant la Corona crise (Covid 19)*

Dépôt: le 24.03.2020 à 14:39

Pétitionnaire: Rita Györfi au nom de "Live Your Life Sàrl-S"

*Demande de pétition publique **1501** - Démission du comité de direction de la Spuerkees pour manque d'intérêt du bien-être de la population*

Dépôt: le 18.02.2020 à 22:36

Pétitionnaire: Bruno Gomes

AVIS NEGATIF

La Commission des Pétitions a émis un avis négatif quant à la demande de pétition publique suivante :

*Demande de pétition publique **1521** - Arrêt des entreprises de construction/bâtiment*
Dépôt: le 17.03.2020 à 13:38
Pétitionnaire: Vânia Rolo De Figueiredo

Motivation :

Il s'agit d'une demande de pétition publique dont l'objet est devenu sans objet étant donné que les chantiers de construction sont fermés depuis le 20 mars 2020 à 17h00.

A REFORMULER

Les demandes de pétition publique suivantes sont à reformuler :

*Demande de pétition publique **1512** - Rupture des relations diplomatiques, commerciales et consulaires avec la Turquie. Agression de la Turquie contre l'UE.*
Dépôt: le 09.03.2020 à 17:50
Pétitionnaire: Gustavo Adolfo Strassener

Motivation :

Les membres de la commission prient l'auteur de la pétition de supprimer les bouts de phrase suivants dans sa motivation:

« Vu l'agression turque contre les frontières grecques utilisant une masse d'individus comme arme de dissuasion et de pression »;

« refuse catégoriquement tout chantage de la part du président turque dans l'avenir, et »;

« Même pas un centime !! ».

Le pétitionnaire est prié de s'abstenir d'un langage martial qui traduit le mépris d'autrui.

*Demande de pétition publique **1513** - Demande au Gouvernement pour la démission du Ministre des Affaires Etrangères*
Dépôt: le 10.03.2020
Pétitionnaire: Gustavo Adolfo Strassener

Motivation :

Les membres de la commission demandent au pétitionnaire de modifier son texte, et en particulier la motivation de l'intérêt général, en ayant soin d'éviter des insinuations comme il en figure par exemple dans le point 6 de son argumentaire où le pétitionnaire insinue une ingérence de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères dans les affaires internes d'autres États, une violation de la Charte de l'ONU et une atteinte à la démocratie.

*Demande de pétition publique **1514** - Coronavirus - quarantaine dès maintenant*
Dépôt: le 10.03.2020 à 20:46
Pétitionnaire: Helmi Adam

Motivation :

L'auteur de la pétition revendique que les cours doivent être suspendus au Luxembourg. Or, cela est déjà le cas. Le pétitionnaire est dès lors prié de supprimer cette idée de son texte, car une pétition ne peut pas demander quelque chose qui existe déjà.

Il en va de même de la revendication de ne pas attendre d'en arriver au stade 2. Les membres de la commission constatent que le stade 2 est déjà atteint. Il s'agit donc aussi d'une formulation à supprimer.

Par contre, les exigences d'une quarantaine immédiate pour tout le pays ainsi que la fermeture des frontières ne sont pas réalisées et peuvent donc faire l'objet d'une pétition.

Finalement, les membres de la commission demandent au pétitionnaire de modifier son texte en veillant à formuler des phrases entières.

*Demande de pétition publique **1515** - Les résidents du Grand-Duché du Luxembourg demandent des mesures incisives et immédiates pour contraster la diffusion du Covid-19*

Dépôt: le 11.03.2020 à 14:24

Pétitionnaire: Emanuela Schiavoni

Motivation :

La pétitionnaire est priée de modifier l'intitulé afin d'y apporter une plus grande précision. Le terme « contraster » qu'elle utilise n'est pas très clair. Le terme « endiguer » semble plus approprié.

Également au niveau de l'intitulé, mais aussi dans l'alinéa consacré au but, la pétitionnaire est priée de modifier la formulation « Les résidents du Grand-Duché demandent... ». La commission constate qu'un pétitionnaire ne peut pas prétendre parler au nom de tous les résidents du Grand-Duché.

Finalement, les membres de la commission constatent que depuis la date de dépôt de la pétition, certains éléments ont changé. Il conviendrait d'en tenir compte lors d'une reformulation du texte. Ainsi, le Ministère de la Santé a fait appel à de nombreuses réserves de médecins et de personnel soignant pour renforcer les équipes des hôpitaux. Il convient également de noter les efforts entrepris pour étendre et augmenter le nombre de tests.

*Demande de pétition publique **1517** - ++ de Cours de luxembourgeois à Esch-sur-Alzette*

Dépôt: le 13.03.2020 à 09:50

Pétitionnaire: Nora Mallim

Motivation :

Les membres de la commission rendent la pétitionnaire attentive au fait que le parlement n'est pas compétent pour traiter une question qui se limite à une seule localité - il s'agit là d'une compétence communale. Toutefois, la commission constate que la pétitionnaire a signalé dans la motivation de sa pétition qu'il lui importe que les cours de luxembourgeois soient rendus accessibles pour le sud du pays. Les membres de la commission demandent si la pétitionnaire veut effectivement s'y référer, en écrivant dès lors "dans le sud du pays" au lieu de se limiter à la seule ville d'Esch-sur-Alzette.

La pétitionnaire est également priée de formuler une phrase entière comme intitulé au lieu d'y apposer deux signes « ++ ».

Finalement, la pétitionnaire est priée de supprimer le pronom personnel "je" (une pétition d'intérêt général ne peut pas refléter un intérêt personnel) ainsi que la formule "merci d'avance".

*Demande de pétition publique **1518** - Cesser les devoirs à domicile au sein de l'école fondamentale (1ère à la 6ème classe)*

Dépôt: le 15.03.2020 à 11:42

Pétitionnaire: Domenico Laporta

Motivation :

Le pétitionnaire est prié de reformuler son texte sur trois points:

1 – Le pétitionnaire écrit " Voici ce que prétend la loi". Or, une loi ne prétend rien. Le terme « prescrit » semble plus approprié.

2 - Il n'est pas admis de présenter dans une pétition publique des exemples personnels. Le pétitionnaire est dès lors prié de supprimer dans la partie de la motivation de l'intérêt général le passage suivant: « Etant père de (3)trois enfants, marié et éducateur de profession, je subis chaque jours ce genre de situation. Mon enfant le plus âgé 12 ans, n'a plus beaucoup de temps pour ses activités loisirs et il finit souvent très tard les devoirs. Il s'en sort difficilement seul et donc nous en tant que parents, nous nous devons de l'aider malgré ce que prétend la loi. Cependant nous avons 3 enfants et il est difficile pour nous de concevoir les devoirs après le travail et en même temps de s'occuper de la vie familiale. Je pense que nous ne sommes pas les seuls à vivre cette situation frustrante pour les parents mais surtout pour les enfants. (Perte de confiance en soi, estime de soi, manque d'activités physique, etc..) ».

3 - Dans le même ordre d'idées, le pétitionnaire est prié de supprimer les termes « je souhaiterais... ».

*Demande de pétition publique **1524** - Soutenir les intérimaires*

Dépôt: le 19.03.2020 à 08:49

Pétitionnaire: Fernando Daniel Marques Azevedo

Motivation :

Le pétitionnaire est prié de préciser dans l'intitulé la durée du soutien pour les intérimaires. Le bout de phrase « pendant la durée de l'état de crise » devrait s'y ajouter.

Ensuite, le pétitionnaire est prié de supprimer l'exemple personnel « des collègues à moi » (la pétition doit être le reflet d'un intérêt général et non d'un intérêt personnel). Il est également prié de supprimer ou de remplacer par une autre formulation le pronom personnel « je ».

Finalement, les membres de la commission lui demandent de supprimer le terme « cordialement ».

*Demande de pétition publique **1533** - 29-02-20 Naissance de la journée du droit international des vérités - Pour les mois à venir au travail : comment préserver et protéger son emploi ? Malgré les absurdes licenciements.*

Dépôt: le 23.03.2020 à 15:32

Pétitionnaire: Jean Rodrigues

Motivation :

Le pétitionnaire est prié de préciser davantage l'objet de sa pétition. S'il s'agit d'éviter des licenciements abusifs, il convient de constater que le droit du travail en vigueur prescrit de nombreuses interdictions à ce sujet et que les tribunaux du travail permettent aux salariés concernés d'exercer leur droit de recours contre de telles décisions de la part de leur employeur. S'il s'agit de sensibiliser la population quant

à l'emploi d'un langage malhonnête, il faudrait le faire ressortir plus clairement dans le texte.

Par ailleurs, le pétitionnaire est également prié de supprimer les termes « je(nous) », car une pétition doit être le reflet d'un intérêt général et non d'un intérêt personnel.

*Demande de pétition publique **1534** - Aide à la population*

Dépôt: le 23.03.2020 à 18:48

Pétitionnaire: Andreia Dos Santos

Motivation :

L'intitulé n'est pas exact si l'auteur de la pétition veut que l'on soutienne les petits commerces et cafés. Au lieu d'écrire « Aide à la population » il faudrait écrire « Aide aux exploitants de petits commerces et/ou cafés ».

La formulation « suspension de crédits bancaires ainsi que des baux commerciaux et locatifs » est malheureuse, car elle signifie que les crédits et les baux seraient annulés, ce qui n'est certainement pas dans l'intérêt des concernés.

Le pétitionnaire est encore prié de supprimer le terme « merci » à la fin de son texte, qui doit rester un texte neutre.

Les membres de la commission tiennent encore à rendre le pétitionnaire attentif au fait qu'au cours des dernières semaines, de nombreuses aides ont été définies par la voie législative dont peuvent bénéficier directement les exploitants de petits et moyens commerces.

DEMANDES MISES EN SUSPENS

*Demande de pétition publique **1509** - Solidarité avec les hommes, femmes et enfants grecs. Frontière grecque.*

Dépôt: le 06.03.2020 à 11:56

Pétitionnaire: Gustavo Adolfo Strassener

Motivation :

La commission demande un avis juridique aux services de la Chambre des Députés afin de déterminer les compétences dont dispose le pays pour déployer l'armée luxembourgeoise afin de soutenir avec nos militaires et notre matériel militaire les policiers et gardes-frontières grecs, tel qu'évoqué par le pétitionnaire. Les membres de la commission désirent que le texte de la pétition soit reformulé. Un refus n'est pas émis dans la mesure où la commission ne juge pas le contenu d'une demande de pétition publique. Les membres de la commission signalent tout de même leur réserve relative à des éléments contraires au droit et à la Constitution que semble contenir le texte sous examen.

*Demande de pétition publique **1526** - Une solution pour les personnes qui sont obligées de rester à la maison travaillant en structure d'accueil et n'ayant pas d'enfant propre pour que ça ne soit pas pris de leur congé annuel*

Dépôt: le 19.03.2020 à 16:11

Pétitionnaire: Lindsay Gonzalez

Motivation :

La présente demande de pétition publique est mise en suspens afin que la commission puisse s'informer plus amplement sur la légalité des différents cas de figure relatifs au congé en temps de crise sanitaire. Plusieurs situations semblent se dégager : l'interdiction faite aux employeurs de forcer leurs salariés à prendre un

congé annuel lorsqu'ils sont obligés de se mettre en quarantaine, la question de savoir si un salarié doit prendre le congé lui accordé avant d'être mis au chômage partiel, et finalement, la question de savoir si un salarié en situation de chômage partiel doit accepter que le congé disponible jusqu'à ce moment-là doit être pris sur décision de l'employeur.

*Demande de pétition publique **1537** - COVID-19 - Administration immédiate de chloroquine et de hydroxychloroquine comme remède spontané au Virus*

Dépôt: le 24.03.2020 à 16:56

Pétitionnaire: Carlos Rodrigues

Motivation :

Les membres de la commission, après un intense échange de vues (voir ci-après), décident que le secrétariat de la commission contacte le pétitionnaire afin de le rendre attentif au fait que les remèdes spontanés qu'il entend proposer par le biais de sa pétition, n'ont aucun fondement scientifique, sont par ailleurs contraires à l'actuelle politique de communication du Gouvernement en ces temps de crise sanitaire et peuvent constituer un risque pour le bien-être des citoyens. De ce fait, il convient d'estimer que la pétition 1537 risque d'être contraire à l'ordre public. Si le pétitionnaire entend maintenir sa pétition dans la présente forme, la commission la soumettra pour décision à la Conférence des Présidents en insistant que la pétition risque de présenter un danger potentiel pour la population.

Échange de vues

Concernant la **demande de pétition publique 1509 - Solidarité avec les hommes, femmes et enfants grecs. Frontière grecque**, les membres de la commission décident à l'issue d'un échange de vues de demander un avis juridique aux services de la Chambre des Députés afin de déterminer les compétences dont dispose le pays pour demander à l'armée luxembourgeoise d'intervenir dans un cas de figure tel qu'évoqué par le pétitionnaire. Les membres de la commission désirent que le texte de la pétition soit reformulé. Un refus n'est pas émis dans la mesure où la commission ne juge pas le contenu d'une demande de pétition publique. Les membres de la commission signalent tout de même leur réserve relative à des éléments contraires au droit et à la Constitution que semble contenir le texte sous examen.

Madame la Députée Octavie Modert signale qu'il est nécessaire de reformuler, respectivement de supprimer, certaines formulations et affirmations employées par le pétitionnaire. Elle cite à titre d'exemple les passages suivants : « Sa volonté de déstabiliser et islamiser l'Europe n'est pas nouvelle. Il menace encore de lancer sur notre continent les presque 4 millions de musulmans présente dans son pays, de Pakistan, Irak, Congo, Somalie, Soudan, etc. ».

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf donne à considérer qu'il n'y a aucun mandat international pour encadrer une opération telle que demandée par le pétitionnaire et que la protection des frontières extérieures de l'Union européenne relève de la compétence de l'UE et non pas de celle du Grand-Duché de Luxembourg.

Madame la Présidente signale que le pétitionnaire cite dans son texte l'exemple du Danemark et de l'Estonie qui, selon les dires du pétitionnaire, auraient proposé une aide militaire.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo soutient les réflexions faites par Madame Modert et Monsieur Halsdorf. Il récuse les formulations choisies par le pétitionnaire et se demande si le déploiement de l'armée luxembourgeoise peut être en principe possible. L'orateur propose de se procurer à ce sujet un deuxième avis.

Madame la Députée Octavie Modert signale que l'auteur de la pétition aurait pu exiger que le Grand-Duché demande un mandat international comme base légale d'un éventuel déploiement de l'armée. Or, le pétitionnaire n'en dit pas un mot.

Monsieur le Député Marc Hansen constate que l'auteur de la demande de pétition 1509 n'en est pas à sa première tentative de véhiculer des propos extrémistes. L'orateur n'approuve pas cette façon de faire, mais donne tout de même à considérer que la commission n'a jusqu'alors pas exigé de supprimer un contenu, même s'il a révolté l'ensemble de ses membres. L'orateur estime aussi qu'il faut vérifier la question des compétences dans la situation évoquée par le pétitionnaire.

Monsieur le Député Gusty Graas rejoint les critiques déjà formulées à l'égard du texte, mais estime que la commission ne doit pas influencer sur le contenu d'une demande de pétition. L'orateur constate par ailleurs que l'intitulé de la pétition est trop imprécis en comparaison avec son objet et doit donc être reformulé en conséquence.

Monsieur le Député Marco Schank demande si la revendication du pétitionnaire est à considérer comme étant anticonstitutionnelle. Auquel cas, déjà la première phrase décrivant le but de la pétition ne serait pas admissible.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf rejoint la réflexion de Monsieur Schank. L'orateur rappelle qu'il n'existe aucun mandat ni aucune mission internationale qui puissent être considérés comme cadre pour le déploiement de l'armée luxembourgeoise. Or, le cas échéant, il faut absolument qu'un tel cadre existe au préalable.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo relève encore certaines formulations employées par le pétitionnaire, notamment : « Le président de Turquie a ouvert ses frontières et encourage des dizaines de milliers d'envahisseurs à déferler sur l'Europe à travers la Grèce » et « A la frontière, ces gens tentent de prendre d'assaut au cri d'Allah Akbar les barrières mises en place par les forces de l'ordre et l'armée grecque ». L'orateur insiste qu'il est inadmissible de considérer des réfugiés comme étant sauvages. Monsieur le Député qualifie dès lors les propos du pétitionnaire de discriminatoire et considère qu'il s'agit d'insinuations. Quant à la question soulevée à propos des compétences du Grand-Duché dans le cas évoqué par le pétitionnaire, l'orateur propose de mettre la présente pétition en suspens et de solliciter au travers de la Conférence des Présidents de la Chambre des Députés un avis juridique auprès du service juridique de l'institution.

Madame la Députée Lydia Mutsch rejoint cette approche. Elle tient encore à préciser qu'il convient de signaler à la Conférence des Présidents que la commission entend faire reformuler le texte de la pétition et que les membres de la commission n'ont pas exprimé un refus de recevabilité, étant donné qu'ils ne jugent pas les contenus des demandes qui leur sont soumises. L'oratrice met en exergue les questions évoquées relatives respectivement à la légalité et à la constitutionnalité des propos de l'auteur de la pétition publique 1509.

La **demande de pétition publique 1512** - *Rupture des relations diplomatiques, commerciales et consulaires avec la Turquie. Agression de la Turquie contre l'UE*, déposée par le même auteur que celui de la demande de pétition publique 1509 mentionnée ci-avant, amène les membres de la Commission des Pétitions à prier le pétitionnaire de reformuler sa demande en s'abstenant d'employer un langage martial traduisant le mépris d'autrui.

Concernant la **demande de pétition publique 1513** - *Demande au Gouvernement pour la démission du Ministre des Affaires Etrangères*, déposée par le même auteur que celui des demandes de pétition publique 1509 et 1512, Madame la Présidente estime que l'argumentaire utilisé pour étayer l'intérêt général reflète avant tout les convictions du pétitionnaire. Elle propose que le texte soit reformulé.

Monsieur le Député Gusty Graas constate que l'on revient toujours vers les mêmes constats, à savoir que, même si le texte d'une demande de pétition publique peut être considéré comme révoltant, force est d'admettre qu'elle ne livre pas de motifs suffisants pour qu'elle puisse être déclarée irrecevable.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo pense aussi qu'en l'occurrence la demande sous examen ne contient pas d'éléments suffisants pour exprimer un refus à son égard. L'orateur estime cependant que les formulations contenues dans la partie consacrée à la motivation de l'intérêt général vont trop loin, sont incorrectes et doivent être reformulées.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf estime que les propos du pétitionnaire sont des insinuations inacceptables et doivent pour le moins être reformulés.

Monsieur le Député Marco Schank rejoint Monsieur Halsdorf. Il considère que l'auteur de la présente demande de pétition publique peut en quelque sorte être considéré comme un récidiviste, étant donné qu'il n'en est pas à sa première demande de pétition publique qui se caractérise par des propos insidieux. L'orateur estime qu'il convient de ne pas faciliter de telles démarches et de demander au pétitionnaire de reformuler son texte.

Monsieur le Député Marc Goergen estime aussi que les propos du pétitionnaire sont de nature insidieuse. Il rappelle que ce genre de situations, où un pétitionnaire soumettant systématiquement des pétitions à caractère douteux, devra faire l'objet de discussions plus approfondies de la commission, lorsqu'elle examinera les critères et modes de son fonctionnement.

Madame la Députée Simone Asselborn-Bintz demande s'il est fait usage par le pétitionnaire de l'état de crise actuel pour remettre en question un membre du gouvernement. Madame la Présidente estime que ceci ne semble tout de même pas être le cas.

Dans le cadre de la discussion relative à la **demande de pétition publique 1514** *Coronavirus - quarantaine dès maintenant* (voir ci-dessus la rubrique « à reformuler »), les membres de la commission se demandent de quelle manière il convient de traiter quant au fond les textes des pétitionnaires qui ont trait à la crise sanitaire du Covid-19 et qui, le cas échéant, sont déjà dépassés par les événements. La commission retient que si une demande de pétition publique est devenue sans objet, il convient de la refuser. Si seulement quelques éléments du texte sont dépassés par les événements alors que d'autres éléments peuvent encore valablement faire l'objet d'une demande de pétition publique, il convient d'en avertir l'auteur en vue d'une reformulation en temps utile du texte de sa demande.

Les membres de la commission demandent à l'auteur de la **demande de pétition publique 1515 - Les résidents du Grand-Duché du Luxembourg demandent des mesures incisives et immédiates pour contraster la diffusion du Covid-19**, de bien vouloir reformuler son texte sur plusieurs points (voir ci-dessus la rubrique « à reformuler »). Les députés constatent de manière générale que la fréquence des tests pour dépister les infections par le Covid-19 a connu une certaine évolution. En effet, le nombre de personnes testées a augmenté depuis le dépôt de la présente demande de pétition publique. De ce fait, il convient de demander à l'auteur de la pétition s'il entend maintenir sa demande. Par ailleurs, si le texte de la pétition peut être interprété comme un appel à tester de manière générale la population sur le Covid-19, voire de recourir à des méthodes plus élaborées pour effectuer ces tests, la question subsiste de savoir s'il est utile de tester tout un chacun, sachant qu'un test négatif n'a probablement pas d'utilité, ni au moment où il est effectué, ni dans le temps. Les membres de la commission s'abstiennent de juger sur le fond la demande de pétition sous examen. Ils relèvent encore l'affirmation de son auteure que des tests ont été refusés à des personnes de l'École européenne et des institutions européennes. En l'occurrence, il convient d'en avertir les autorités après s'être renseigné plus précisément auprès du pétitionnaire sur les circonstances exactes des refus relevés.

Au sujet de la **demande de pétition publique 1522 - Fermer toutes entreprises (bâtiments, chantiers, usines, etc.)**, les membres de la commission comprennent que son auteur vise à fermer toutes les entreprises, et non seulement les entreprises de construction. De ce fait la demande est considérée comme recevable quant au fond. Il est encore décidé de contacter la pétitionnaire pour s'en enquérir plus en détail.

Concernant la **demande de pétition publique 1523 - Allocutions COVID-19 sous-titrées en français**, les membres de la commission constatent que des traductions d'allocutions des membres du gouvernement sont déjà offertes, sinon en direct, du moins en différé, notamment sur le site gouvernement.lu. Il est par ailleurs relevé que des traductions simultanées pourraient être organisées, respectivement un sous-titrage instantané par le biais d'une solution automatisée. La présente demande de pétition publique est déclarée recevable.

La **demande de pétition publique 1526 - Une solution pour les personnes qui sont obligées de rester à la maison travaillant en structure d'accueil et n'ayant pas d'enfant propre pour que ça ne soit pas pris de leur congé annuel**, est jugée difficilement compréhensible. De nombreuses questions quant à l'actuel régime des congés dans un environnement de crise sanitaire sont soulevées. Au cours de l'échange de vues, la conviction se fait jour que la question des congés connaît une application pratique fort différenciée selon qu'il s'agit du secteur privé ou du secteur conventionné, voire du secteur communal. Il y aurait même des différences d'approche entre plusieurs administrations communales. Selon la formulation du texte de la présente demande de pétition, il semble s'agir d'une personne issue du secteur privé. Il est mis en exergue que le droit du travail prescrit certaines obligations et que les tribunaux du travail ont compétence pour sanctionner des contraventions. La présente demande est mise en suspens afin de se concerter avec son auteure et afin de rassembler des éléments explicatifs supplémentaires sur le droit en vigueur en ce qui concerne la gestion des congés au moment de la crise du Covid-19.

Concernant la **demande de pétition publique 1537 - COVID-19 - Administration immédiate de chloroquine et de hydroxychloroquine comme remède spontané au Virus**, la discussion au sein de la commission relève que l'acceptation de la pétition

et de sa publication sur le site internet de la Chambre des Députés risquent de présenter un danger pour la population.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf précise que l'administration des médicaments préconisés par le pétitionnaire ne constitue nulle part une monothérapie. L'orateur indique qu'il existe une plateforme d'échanges entre médecins. Il précise que les médicaments visés ne sont administrés qu'en combinaison avec d'autres médicaments qui s'y associent. Ce genre de thérapie se rencontre dans la lutte contre le VIH ou contre certaines auto-immunités.

Madame la Présidente constate que le pétitionnaire revendique une administration immédiate des médicaments qu'il met en avant.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo met la commission en garde et déconseille avec insistance d'accepter cette pétition. Monsieur le Député est persuadé qu'en temps de crise, de fausses bonnes idées, à l'instar de celles avancées par le pétitionnaire, ont le potentiel d'amener la population à des réactions contraires à tout bon sens. L'orateur invoque la responsabilité qui est celle de la Commission des Pétitions par rapport à la santé et la sécurité des citoyens qui consultent le site internet de la Chambre.

Monsieur le Député Marc Hansen soutient la mise en garde prononcée par Monsieur Di Bartolomeo. L'orateur constate que la proposition du pétitionnaire est dépourvue de tout fondement scientifique. Monsieur le Député informe les membres de la commission qu'en France, il n'y a qu'un seul médecin qui plaide pour l'administration des substances visées, et encore, cette administration n'y est envisagée que sous un stricte contrôle dans un environnement hospitalier, au vu des effets secondaires que ces médicaments peuvent provoquer.

Monsieur le Député propose que l'on prenne contact avec le pétitionnaire pour le rendre attentif à la problématique et pour lui demander s'il entend vraiment maintenir sa demande de pétition publique.

Madame la Députée Simone Asselborn-Bintz signale que les substances ont effectivement pu être administrées, mais aux prix d'importants effets secondaires.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf répète qu'il ne s'agit aucunement d'une monothérapie, d'ailleurs pas non plus en France. Il considère la proposition faite par le pétitionnaire comme un non-sens.

Madame la Présidente propose que le pétitionnaire doive reformuler sa demande.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo insiste pour que la Commission des Pétitions ne puisse la recevoir, d'ailleurs pas non plus sous une forme reformulée. Si le pétitionnaire entend maintenir sa demande, il conviendrait, selon l'orateur, de recueillir auprès du Ministère de la Santé une argumentation pertinente pour refuser la demande de pétition sous examen.

Madame la Présidente propose à ce stade de ne pas refuser la demande de pétition, de prier le pétitionnaire d'en reformuler fondamentalement le texte et de ne refuser la pétition que si son auteur maintient sa demande initiale.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf signale encore que la notion d'un remède spontané est une notion complètement erronée.

Monsieur le Député Marc Hansen informe que l'idée d'une application à titre préventif des substances visées est dangereuse. L'orateur est d'avis que si le pétitionnaire n'est pas prêt à entendre raison, il conviendrait d'en saisir la Conférence des Présidents. L'orateur constate de plus que la proposition faite par le pétitionnaire est tout à fait contraire à la politique de communication gouvernementale en temps de crise sanitaire.

Madame la Députée Octavie Modert donne à considérer que la demande de pétition publique sous examen peut être vue comme étant contraire à l'ordre public. Il s'agirait là d'un argument justifiant un refus de recevabilité de la pétition sous examen.

Le secrétariat de la commission devra se mettre en rapport avec la pétitionnaire pour lui enjoindre les réflexions et craintes exprimées par les membres de la commission. Si le pétitionnaire entend maintenir sa revendication, il appartient à la Conférence des Présidents de décider de la suite en ayant comme souci le maintien de l'ordre public, notamment en ce qui concerne la santé et sécurité de la population.

PETITIONS ORDINAIRES

Les membres de la commission adoptent les pétitions ordinaires suivantes :

*Demande de pétition ordinaire **1508** - Pétition interdisant les animaux de compagnie dans les complexes d'appartements mais uniquement dans les maisons individuelles (chalets, maisons individuelles, etc.)*

Dépôt: le 06.03.2020 à 09:22

Pétitionnaire: Achillefs Papanastasopoulos

*Demande de pétition ordinaire **1538** - Zréckbezuelen Gesondheetskees*

Dépôt: le 21.03.2020 à 16:17

Pétitionnaire: Denise Dostert

3. Suivi des pétitions en cours d'instruction

Le suivi des pétitions en cours d'instruction, notamment la validation des signatures et les clôtures des pétitions se feront dès la levée de l'état de crise, tel que la Commission des Pétitions l'a discuté lors de sa réunion du 25 mars 2020.

4. Divers

Il est proposé de convoquer la prochaine réunion de la Commission des Pétitions pour le 15 avril 2020, à 10:30 heures (elle aura lieu par visioconférence).

Luxembourg, le 6 avril 2020

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

La Présidente de la Commission des Pétitions,
Nancy Arendt épouse Kemp